



**INSTITUTION ADOUR**

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE  
TERRITOIRE DU **Midour**

**COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI  
DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR  
Le 19 février 2025 à 10h, à Hontanx**

**Pièces jointes :**

- Diaporama
- Feuille d'émargement
- Tableau de suivi

**Liste de présence :**

- Voir page suivante

**ORDRE DU JOUR :**

Mots d'introduction

- I. Gouvernance
  1. Animation des actions agricoles
  2. Tableau de suivi
- II. Actions agricoles et environnementales
  1. Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)
  2. Groupe de travail érosion
  3. Appel à projet économies d'eau
  4. Accompagnement agence de l'eau Adour-Garonne
  5. Etude filière agriculture biologique
  6. Trame Verte (40 & 32)
  7. AAP Zones humides
  8. Etude qualité de l'eau
- III. Actions structurantes
  1. REUT Conte
  2. Réhausses et pompages complémentaires
- IV. Perspectives 2025

Conclusion

## Liste de présence

Madame la Préfète des Landes  
Monsieur le Préfet du Gers  
ADASEA  
AEAG  
AEAG  
AGIL  
Agrobio 40  
Agrobio 40  
ALPAD  
Amis de la Terre 40  
Amis de la Terre 40  
Amis de la Terre 32  
Arbre et Paysage 32  
Arbre et Paysage 32  
Bio du Gers  
Chambre d'agriculture 32  
Chambre d'agriculture 32  
Chambre d'agriculture 40  
Conseil départemental 32  
Conseil départemental 40  
DDT adjoint 32  
DDT32  
DDT32  
DDT32  
DDTM40  
DDTM40  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
FD CUMA 32-65  
FDCUMA 640  
Féd. Chasseurs 40  
Féd. Chasseurs 40  
Institution Adour  
Institution Adour  
Institution Adour  
Institution Adour  
Institution Adour  
Institution Adour  
Institution Adour  
Irrigadour  
Landes Nature  
Maire de Hontanx  
Mdm Agglomération  
Mdm Agglomération  
OFB 40  
PETR Pays d'Armagnac  
Région Occitanie  
SYDEC  
Syndicat du Ludon Gaube  
Syndicat du Ludon Gaube  
Syndicat du Midou Douze  
Syndicat du Midou Douze  
Syndicat des irrigants Midour Douze  
Syndicat mixte du BV Midour Douze  
Vivadour  
Vivadour  
Françoise Tahéri  
Alain Castanier  
Hugo Girard  
Julien Boyer  
Jean Junca-Bourie  
Jean François Cazalis  
Nathalie Rousseau  
Auriane Coquin  
Antoine Parisot  
Jeanne-Marie Fritz  
Aline Nougaro  
Jacques Fortinon  
Lily Castay  
Koen Veenemans  
Philippe Kindts  
Claire Lebelle  
Thierry Baqué  
Victor Tranchant  
Yann Ducournau  
Yan Chasserio  
Florent Mitault  
André Lechiguero  
Valérie Lacombe-Piamat  
Jocelyn Moreau  
Nadine Chevassus  
Patricia Février Courtel  
Olivier Debinski  
Baptiste Guizo  
Damien Labrousche  
Nicolas Vicart  
Régis Hargues  
Rosine Goineau  
Florian Urban  
Léa Blanquart Noé  
Héléna Szalai  
Stéphane Simon  
Didier Portelli  
Paul Carrere  
Alban Senegas  
Suzy Lemoine  
Jean-Louis Dejean  
Bernard Kruzynski  
Astrid Bats  
Dominique Barrère  
Sabrina Meunier  
Eric Cadoré  
Lucie Schwartz  
Jean-François Cazalis  
Zacchello Bernard  
Antoine Lequertier  
Vincent Larsen  
Mathieu Tartas  
Michel Chanut  
Guillaume Lamarque  
Lucie Rey De Haut



## Mots de bienvenue et d'introduction

Monsieur Jean-Louis Dejean, en qualité de maire de Hontanx, accueille les participants pour cette réunion du comité de suivi du PTGE Midour, démarche très importante pour régler la problématique de l'eau sur le territoire et notamment pour le monde agricole.

Madame Françoise Tahéri, préfète des Landes et référente de la démarche, salue le travail de l'Institution Adour structure animatrice et des services de l'Etat aux côtés des acteurs et l'ensemble des avancées effectuées, malgré les difficultés de mise en œuvre de la démarche. Elle rappelle l'importance de l'implication des différents acteurs pour tenir les calendriers prévisionnels. Elle souhaite la bienvenue à son homologue Alain Castanier.

Monsieur Alain Castanier, préfet du Gers, rappelle sa prise de fonction récente et les dossiers prioritaires transmis par son prédécesseur que sont les élections des chambres d'agriculture [désormais terminé le scrutin ayant eu lieu] et les dossiers des PTGE dont l'avancement est primordial pour le territoire, d'où son attention particulière à cette rencontre annuelle.

Les animatrices et des partenaires présentent le diaporama à tour de rôle. Les échanges ayant lieu sont retracés en suivant :

## Gouvernance

### Tableau de suivi

# 5 à 8 : Le tableau de suivi de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PTGE Midour est présenté, ainsi que les différents niveaux de détail qu'il peut amener. L'avancement moyen des actions et des familles d'action est reporté, tenant compte des moyens mis en œuvre ou alloués à chaque action.

L'animatrice rappelle que les économies comptabilisées peuvent représenter à la fois des optimisations ou une utilisation plus efficiente de l'eau, n'emportant pas systématiquement des économies quantifiables sur des volumes consommés pouvant être relevés auprès d'un compteur d'irrigation. Lorsque non comptabilisables, les données proviennent de revues bibliographiques et/ou (selon l'action) de retours d'expérience locaux.

## Actions agricoles et environnementales

### Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)

# 10 à 14 : L'harmonisation des mesures proposées dans les deux PAEC (un par région) est réalisée en 2024. Le nombre de contractualisations effectives est cependant faible, compte tenu de l'inadéquation des cahiers des charges imposés par les MAEC (dont le catalogue est national) vis-à-vis des profils des exploitations agricoles présentes sur le territoire, particulièrement dans les Landes.

Monsieur Chanut intervient à ce sujet et interpelle sur le fait que les MAEC ne sont pas adaptées à la situation des agriculteurs car elles concernent surtout les prairies [pour celles qui ont reçu les contractualisations les plus nombreuses]. Il interpelle également sur le rapport coût/volume des économies d'eau présentées.

L'animatrice explique qu'il n'est pas question de convertir les meilleures terres agricoles en prairies permanentes, mais qu'il faut voir cette MAEC [concernant les conversions en prairie] comme une opportunité, pour des parcelles ne pouvant être destinées qu'à de l'élevage pur. Cela va dans le sens du constat précédemment exposé. Au sujet des aides allouées, il est rappelé que le taux d'intervention de l'AEAG ne sera pas toujours aussi important, cf. 12<sup>ème</sup> programme.

Il est précisé qu'un travail de compilation des retours d'expériences « terrain » entre agriculteurs et animateurs des PAEC portés par l'Institution Adour était en cours de recueil, de façon à faire remonter les difficultés rencontrées auprès des autorités compétentes en la matière. L'objectif étant d'informer et idéalement d'apporter des arguments en faveur de MAEC plus adaptées dans une prochaine programmation PAC.

Michel Chanut indique que la rémunération des crédits carbone est en baisse, les industries réalisant un effort dans la décarbonation de leurs procédés. Ces dernières ont de fait, moins besoins de « droits



à polluer », donc les agriculteurs ayant des contrats de crédits carbone sont moins rémunérés par ce biais.

#### Groupe de travail érosion

# 15 & 16 : Le projet de solutions fondées sur la nature sur le sous bassin versant de l'Arrioucla est présenté. Madame la préfète demande ce qui est concrètement mis en place. Madame Blanquart-Noé, animatrice du volet agricole, précise que des aménagements sont envisagés sur les parcelles agricoles et sur les bordures de voirie, mais que les solutions retenues ne sont pas finalisées à ce jour et vont nécessiter un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, afin de déterminer concrètement ce qui sera mis en place et dans quelle mesure un suivi pluriannuel peut être entériné. Madame la préfète souligne l'importance du rôle des zones humides en matière de stockage d'eau, permettant grâce à son rôle d'éponge d'en stocker lorsque la ressource est excédentaire et d'en relâcher lorsqu'elle vient à manquer.

#### Appel à projet économies d'eau

# 17 à 22 : Un important travail d'enquêtes auprès des agriculteurs irrigants de l'ensemble du bassin versant du Midour a été entrepris par la Chambre d'agriculture des Landes. Si à ce jour ¼ des irrigants du BV a été rencontré, un important travail reste à fournir pour compléter l'étude. Néanmoins, les premiers résultats sont très fournis et apportent bon nombre de connaissances fines sur les pratiques actuelles et les matériels utilisés par les exploitants. Il est à noter qu'une majorité d'irrigants (84% des enquêtés) utilise déjà au moins un type de matériel hydro performant, avec un important potentiel de renouvellement car de nombreux matériels composant le parc actuellement en service sont anciens.

#### Accompagnement du PTGE par agence de l'eau Adour-Garonne

# 22 à 25 : Les chargés d'interventions de l'AEAG présentent le bilan des financements alloués depuis l'approbation du PTGE par l'Agence à destination du territoire du Midour. La nature ainsi que les destinataires des financements sont précisés. Ils attirent l'attention sur la présentation des conditions de financement prévues dans le 12<sup>ème</sup> programme, (#25) qui présente le verbatim de la délibération. Ce choix de présentation vise à sensibiliser les acteurs sur l'importance de prendre en compte certains points, notamment l'engagement dans la transition agroécologique. Ces sujets sont à travailler en amont du dépôt de demande de financement des nouvelles infrastructures.

Suite à la présentation des moyens financiers fléchés depuis l'approbation du PTGE par l'Agence vers le territoire Midour, et à la lumière des éléments présentés dans le cadre de l'appel à projet économie et efficacité de l'eau, mené par la Chambre d'agriculture des Landes, madame la préfète demande si la question du renouvellement des générations est prise en compte (diapo #25) ainsi que la possibilité d'avoir de nouveaux irrigants au travers des modalités prévues dans le 12<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

En réponse à cela, voici les éléments contenus dans la délibération du 10 octobre 2024, relative au 12<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention : modalités et conditions d'attribution des aides « gestion quantitative de la ressource et économies d'eau », ligne 21, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 décembre 2030. Le texte précise : « *sur les territoires à PTGE ou équivalent [...], dans le cadre de la création d'ouvrages de stockage, que la question de l'accès à l'eau pour de nouveaux agriculteurs, en lien avec l'OUGC, doit être intégrée et ce dans une préoccupation d'équité entre générations.*

*Dans le cadre de travaux et équipements relatifs à l'aménagement, l'optimisation d'ouvrages hydrauliques existants multi-usages et à la création d'ouvrages multi-usages : pour des volumes substituants des prélèvements agricoles existants, l'assiette de l'aide est calculée sur la base du volume annuel maximum prélevé et déclaré à l'agence de l'eau sur, au plus, les 10 dernières années. La prise en compte du changement climatique dans les volumes éligibles justifiée dans le PTGE ou la démarche de gestion territoriale dans la limite de 30 % supplémentaire par rapport aux volumes éligibles (tenant compte des fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et des possibilités de remplissage). »*



### **Compléments d'information sur cette partie :**

Webinaire et diaporama de présentation du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

<https://eau-grandsudouest.fr/actualites/webinaire-presentation-programme-eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

Enoncé du 12<sup>ème</sup> programme :

<https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/programme-intervention/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

Etude filière agriculture biologique

# 26 à 28 : Madame Coquin présente les objectifs de l'étude filière agriculture biologique qui démarre en 2025, en partenariat entre Agrobio 40 et les Bios du Gers. De nombreux entretiens individuels sont prévus avec des exploitants, des organisations professionnelles agricoles et des collectivités, dans le but d'identifier des opportunités de développement de la filière et les obstacles rencontrés.

Trame Verte (40 & 32)

# 29 à 36 : Madame Goineau présente les projets Trame Verte sur le département des Landes et du Gers, respectivement portés par les Fédérations départementales des chasseurs. Les haies ayant des rôles multiples, il apparaît essentiel de pouvoir reconnecter les éléments existants les uns aux autres pour ramener de la fonctionnalité aux écosystèmes, des effets microclimatiques bénéfiques sur les rendements culturels, de la biodiversité et des auxiliaires de culture, ralentir la dynamique d'écoulement de l'eau et ainsi limiter l'érosion. Un travail de connaissance est prévu dans les Landes en 2025 à destination des élus dans un premier temps. Ce travail d'animation est déjà lancé dans le Gers (sur le territoire du PETR Pays d'Armagnac), des animations en pied de haie sont réalisées. Les moyens humains alloués sont indiqués.

Madame la préfète des Landes demande qu'une quantification de l'eau soit réalisée, afin d'estimer les volumes gagnés avec ces actions. L'animatrice explique que l'outil initial n'inclue pas le « chemin de l'eau » mais que son inclusion est prévue d'ici 2025 par la méthode « LASCAR » dans le Gers, et que cela sera inclus également dans le programme landais, mais que, quelle que soit la méthode utilisée, cela reste en développement et l'outil gagnera en robustesse après avoir été éprouvé sur quelques « territoires tests ».

Monsieur Lequertier indique qu'il est important que la PAC évolue : il faudrait que le même protocole puisse être appliqué au niveau des voiries à l'instar des rivières, c'est-à-dire la mise en place d'une bande enherbée et qu'il va falloir mettre en place des outils pour limiter les coulées de boue. Monsieur Mitault indique que ces surfaces peuvent être valorisées dans la PAC. Il pose également la question des modalités d'entretien « au grappin », et indique que les haies doivent faire l'objet d'un plan de gestion global pour être valorisées.

Monsieur Labrousse alerte sur le fait que les périodes autorisées d'entretien des haies sont restreintes et que le coût de l'entretien à réaliser n'est pas neutre.

Monsieur Hargues précise que le grain bocager s'étire sur plusieurs phases : en premier lieu c'est un outil public qui se diffuse, la FDC 40 va suivre les pas de la FDC 32 (une pionnière en la matière) et s'approprier l'outil : une modélisation naturaliste centrée sur la haie (largeur, hauteur, longueur, qualité = relevés d'insectes (exemple des carabes). Cet outil est utilisé pour modéliser différents scénarios. A partir de là, on peut proposer une série d'actions. Au cours d'une seconde phase sur le terrain, on va rencontrer les gestionnaires pour leur proposer des choses. Beaucoup d'animations dans la durée et sur le long terme sont prévues, tant pour la mise en place, le conseil, l'entretien... l'accompagnement est multi partenarial.

L'animatrice rappelle qu'il ne s'agit pas de figer les linéaires de haies et d'en créer de nouvelles en mettant le tout « sous cloche » mais bien de gérer dans la durée ces éléments et de les entretenir dans une démarche gagnant-gagnant sur le long terme en valorisant localement les produits de l'entretien des haies.

Monsieur Fortinon alerte sur la destruction des linéaires de haies observée sur le territoire.

Monsieur le maire d'Hontanx appuie sur la problématique des coulées de boues et monsieur Lequertier complète à ce sujet qu'une communauté de commune (CCGA) est en cours de mise en place de solutions.



## AAP Zones humides

# 37 : Un récapitulatif des actions menées par l'ADASEA dans le cadre de l'appel à projet zones humides est présenté, les objectifs sont atteints.

## Etude qualité de l'eau

# 38 à 46 : Monsieur Simon présente l'étude qualité des eaux sur le Midour aval et l'impact des retenues de soutien d'étiage (RSE) de Charros et Arthez sur le cours d'eau, réalisée entre 2022 et 2024. Pour rappel cette étude complète une précédente étude réalisée entre 2021 et 2023 sur le Midour amont et l'impact des 3 RSE : Maribot, Lapeyrie, Bourgès. Les mesures réalisées indiquent une qualité physico-chimique et biologique globalement médiocre des cours d'eau, non dégradée par les RSE de Charros et Arthez. Les RSE n'ont pas d'apports significatifs de sédiments au cours d'eau, les principaux apports venant du bassin versant dans son ensemble. Les résultats détaillés de l'étude sont compilés dans un rapport disponible auprès de l'Institution Adour, dont quelques exemples de « fiches station » sont présentés : ces fiches synthétiques ont vocation à être réutilisables dans les suivis ultérieurs. A la lumière de ces deux études, les réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le bassin versant doivent être travaillées au cours de réunions du groupe technique.

## Actions structurantes

### REUT Conte

# 49 à 53 : Monsieur Simon présente le projet de REUT (réutilisation des eaux usées traitées) de la station de Conte à Mont de Marsan. Il rappelle que le but du projet est à la fois de proposer une ressource volumétrique assurée aux irrigants concernés, en contrepartie desquelles ils verront leur droit de pompage dans le cours d'eau (Ludon) supprimé, soulageant ainsi le cours d'eau de toute pression de prélèvement agricole, apportant un gain net de l'ordre de 250 l/s. Le tracé prévisionnel de la canalisation est présenté, ainsi que le pré-positionnement des cinq réservoirs de stockage. Monsieur Simon indique le stade d'avancement du projet, ainsi que les prestations à engager en 2025.

Madame Castay demande si la restauration de la ripisylve sur le Ludon est incluse dans le projet. Monsieur Larsen indique qu'un stage de 6 mois est prévu à cet effet au sein du syndicat, avec pour objectif la rédaction d'un cahier des charges (CCTP), construit et validé par les acteurs impliqués. Monsieur Lequertier complète en précisant que les syndicats ont à charge de remettre le cours d'eau dans l'état initial (renaturation).

Monsieur Tartas demande où en est le projet de REUT de Nogaro. Monsieur Simon indique que plusieurs réunions avec les services de la ville ont eu lieu. A ce stade, une étude de faisabilité technique commandée par la commune est en cours, car la station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle comporte un système de lagunage et non pas la technologie de traitement par boues activées comme la plupart des autres stations. Cela apporte des contraintes techniques de telle sorte qu'en sortie de STEU, l'eau n'est pas assez claire pour être directement combinée à un projet de REUT.

### Réhausses et pompages complémentaires

# 54 à 61 : Monsieur Simon présente l'avancement des projets de ressources du Midour. Pour les quatre RSE concernés, les parcelles concernées par le tracé de la canalisation d'aménée sont présentées, ainsi que l'emprise supérieure des réservoirs et le positionnement et le principe de fonctionnement des zones de lagunage à créer en amont et en aval des lacs. Le cadencement du projet est détaillé ainsi que les prestations réalisées correspondant aux études de pré-faisabilité techniques et environnementales. La nouvelle étape engagée consiste en la phase d'avant-projet et d'élaboration du dossier d'enquêtes publiques.

### Perspectives 2025

# 64 : Les perspectives pour l'année à venir ne sont pas déclinées par souci du respect de l'horaire, néanmoins, la diapositive récapitule pour chacune des grandes familles les actions et leurs suites telles que déjà évoquées tout au long de la présentation.



## Conclusion

Paul Carrère clôture la réunion en saluant l'implication de chacun des acteurs pour la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE Midour validé en 2020. Il faut poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs fixés collectivement. Il précise que le lancement d'une étude d'envergure sur les micropolluants (enveloppe de 1M €) est en cours de validation et concerne notamment les STEU montoises, dont les conclusions seront à mettre en regard des préoccupations autour de l'utilisation d'eau d'irrigation issue de REUT sur des cultures destinées à l'alimentation humaine.

Madame la préfète conclut la réunion sur l'évolution marquante constatée dans l'avancement de la démarche. Elle remercie l'ensemble des acteurs participants et encourage pleinement à poursuivre le travail dans la direction engagée. Elle souligne l'importance des prochaines étapes à venir pour les actions structurantes, tant pour la REUT que pour les stockages (réhausses et pompages complémentaires), telles que le dépôt des dossiers en vue de l'obtention de l'autorisation environnementale.

